



Rte

Révision du S3REnR de la région Auvergne-Rhône-Alpes

Recensement des projets de production d'électricité renouvelable des territoires

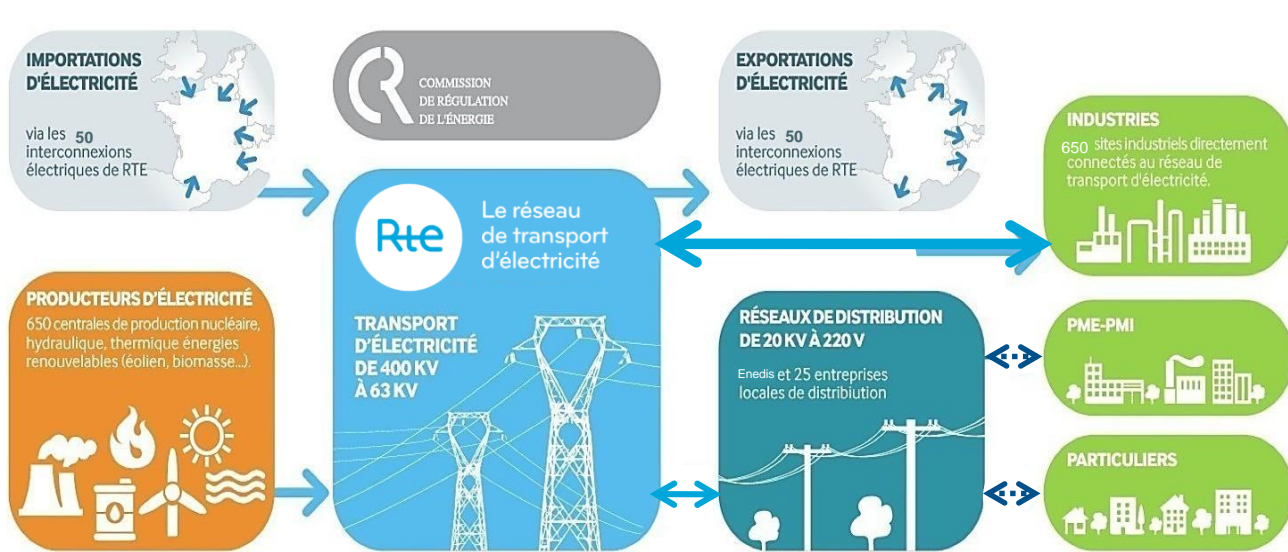
RTE- Centre Développement & Ingénierie de Lyon
Clément CHICHOUX 04 27 86 32 54 ou 06 69 62 75 44
rte-cdi-lyo-s3renr@rte-france.com



RTE : Rôles et Missions



Un rôle central dans le système électrique



NOTRE MISSION

Assurer les conditions de l'équilibre entre offre et demande d'électricité

NOTRE RÔLE

Garantir à tous nos clients un accès économique, sûr et propre à l'énergie électrique

RTE en quelques chiffres :

8 500 Salariés
4 446 M€ de chiffre d'affaires
105 000 km de ligne électrique
2 718 postes électriques
1,5 Milliard€ d'investissement /an

Les missions principales de RTE

Sureté du
Système

Maintenance et
exploitation du
réseau

Organisation
des marchés

Développement
et adaptation du
réseau

Raccordement
et accueil des
clients et des
EnR

Bilans et
prévisions

Rte

Une présence forte sur le territoire



Avec 105 000 km de lignes sur le territoire national, RTE est présent dans une commune sur deux

1 065
collaborateurs

10 lignes
transfrontalières

428
Postes électriques

**RTE en région
AURA**

13 891 km
de lignes
aériennes

239 M€
d'investissements (2017)
249 M€ en 2016

772 km
De lignes
souterraines



Les S3REnR : de l'origine à la révision

Schéma Régional de Raccordement au Réseau des Energies Renouvelables



Contexte : avant les schémas régionaux EnR

Grands principes :

Réseau dimensionné historiquement pour transporter des productions de masse vers les zones de consommation

Les producteurs finançaient les renforcements et adaptation de réseau nécessaires à leurs raccordements

Essor des productions EnR décentralisées :

⇒ Certains territoires faibles consommateurs deviennent fortement producteurs

⇒ Plus grande volatilité des productions

Zones à forts potentiels d'accueil EnR



Raccordements pas chers

Zones saturées



Raccordements très chers et délais très longs

Nombreuses demandes insatisfaites dans les zones saturées

Le cout des renforcements (alors à la charge du premier demandeur) bloquait les projets

Les schémas régionaux ENR

Code de l'énergie issu de la loi 'GRENELLE II'

Elaboration d'objectifs régionaux quantitatifs et qualitatifs d'EnR

=> SRCAE (objectifs 2020) remplacés bientôt par les SRADDET (objectifs 2030)

Elaboration d'un schéma de raccordement au réseau (S3REnR), comportant :

- Des investissements mutualisés sur le RPT et le RPD pour satisfaire ces objectifs
- Des capacités réservées aux EnR par poste pendant 10 ans dès le dépôt du schéma

Dès l'approbation du S3REnR

- Engagement des études et procédures administratives
- Accueil des producteurs dans le cadre des capacités réservées, en contrepartie du paiement d'une « quote-part »

Réalisation des investissements justifiés par le niveau de maturité des projets de production EnR

Le code de l'énergie prévoit que RTE élabore sous 6 mois, en **accord avec les GRD** et après **avis de l'autorité organisatrice de la distribution**, un schéma régional de raccordement au réseau des énergies renouvelables soumis à **approbation du Préfet de Région**.

LES APPORTS DE LA DÉMARCHE

Visibilité pour les acteurs :

L'élaboration de chaque Schéma Régional via la concertation puis la validation du Préfet, permet d'offrir une visibilité des possibilités d'accès au réseau pour les porteurs de projets.

Optimisation du réseau et anticipation des développements :

La vision globale du développement des productions EnR permet d'optimiser les développements nécessaires du réseau pour garantir les capacités d'accueil envisagées et d'identifier les zones saturées à débloquent et les investissements associés.

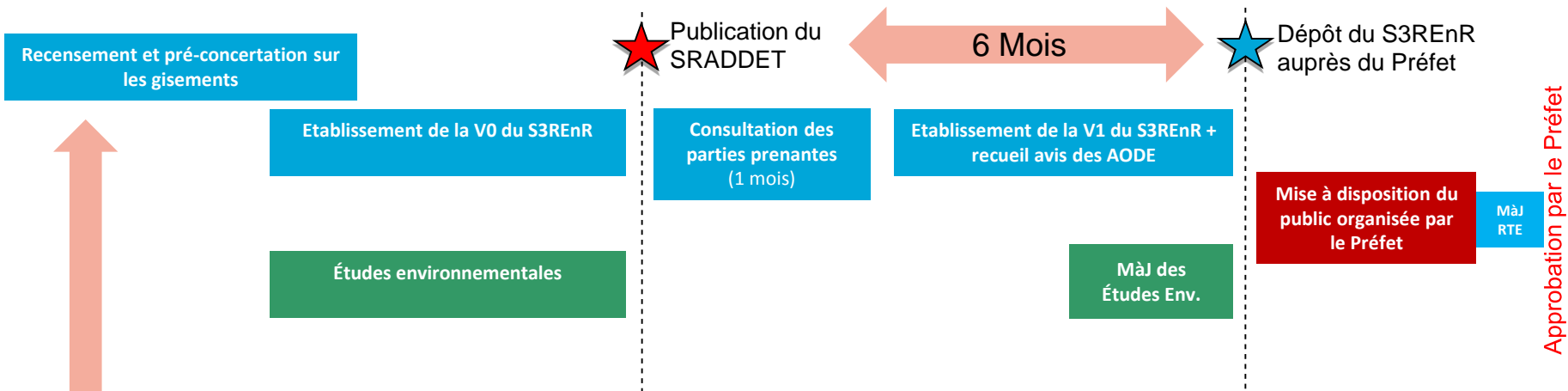
Mutualisation des coûts :

En se substituant aux règles classiques de raccordement, cette mutualisation présente l'avantage de supprimer l'effet de seuil, souvent bloquant pour le développement du plein potentiel EnR d'une zone. En échange, les producteurs sont redevables d'une contribution au titre de la quote-part des ouvrages créés en application de ce schéma. Cette quote-part est calculée en €/MW de puissance installée.

Attention : Les travaux nécessaires sur le réseau de distribution (20kV) pour le raccordement d'un projet restent à la charge du porteur du projet.



Méthodologie d'élaboration du schéma



Difficulté principale : Estimer de manière suffisamment fine, fiable et robuste, les volumes de production, les localisations et les horizons...

Recensement des projets connus

Plusieurs sources de recensement

Les fédérations et associations professionnelles de producteurs

Les Syndicats Départementaux d'Énergie

Les collectivités territoriales

L'état

RTE et les Gestionnaires de Réseau de Distribution

Timing du recensement

SRADDET attendu fin 2019 => Dépôt du projet de S3REnR au préfet prévu mi-2020

=> Le travail de recensement est en cours jusqu'à fin janvier 2019

Contribuer au recensement des projets

Quels projets sont recensés ?

Sont recensés tous les projets de production d'électricité d'origine renouvelable (qui ne sont pas déjà en service) d'une puissance **de plus de 100kW** et qui n'ont **pas encore signés d'offre définitive de raccordement au réseau**.

Quelles informations sont à remonter ?

Les informations relatives aux projets qui doivent être remontées sont listées dans le tableau type fourni en annexe de ce document. Les informations les plus importantes sont :

- Le nom du projet
- Le type de technologie (Eolien, Photovoltaïque, Hydraulique, Biomasse, etc...)
- Le nom et le code INSEE de la commune où se situe le projet
- La puissance du projet (en MW)
- Le stade d'avancement du projet (en prospection, en étude, en instruction administrative, projet autorisé)
- La date prévisionnelle de mise en service du projet

Quels moyens de communications ?

Faites connaître les projets de vos territoires par voie électronique **au plus tard fin janvier 2019** à l'adresse suivante : rte-cdi-lyo-s3renn@rte-france.com

La transmission de ces informations auprès de RTE ne garantit en rien les futures conditions de raccordement des projets et ne remplace pas toutes les démarches et pré-études à mener par le porteur de projet auprès du gestionnaire du réseau de distribution d'électricité.



Vos Contacts

RTE Centre Développement & Ingénierie de Lyon

Service Etudes Décisionnelles

Clément CHICHOUX 04 27 86 32 54 ou 06 69 62 75 44

rte-cdi-lyo-s3renr@rte-france.com

<https://www.rte-france.com/fr>



ANNEXES



Documents annexes

Site internet de RTE : www.rte-france.com

Bilan prévisionnel de l'équilibre offre demande

Site ECO2MIX : www.rte-france.com/fr/eco2mix/eco2mix

Site internet Caparéseau : www.capareseau.fr

Les éléments relatifs aux S3REnR disponibles sur le site internet de RTE :

www.rte-france.com/fr/artide/les-schemas-regionaux-de-raccordement-au-reseau-des-energies-renouvelables-des-outils